

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune et sera disponible sur le site internet de celle-ci.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : **sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre**.

La Commune de Frévent compte un budget principal et un budget annexe Eau.

En dépit de la crise énergétique et de ses difficultés, c'est un budget qui répond à une nécessité de solidarité pour la Commune de FRÉVENT.

Parce que nous sommes conscients de notre rôle et de nos responsabilités, avec ce budget de résistance et d'engagement, nous réparons le présent et investissons selon nos moyens.

Ce budget 2023 veille à la préservation de la qualité du service public local et à la maîtrise de la fiscalité, tout en maintenant une gestion rigoureuse.

### **A. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL**

Le budget principal de la commune s'équilibre à 3 832 505 € en fonctionnement et 949 360 € en investissement, soit un total de **4 781 865 €uros**.

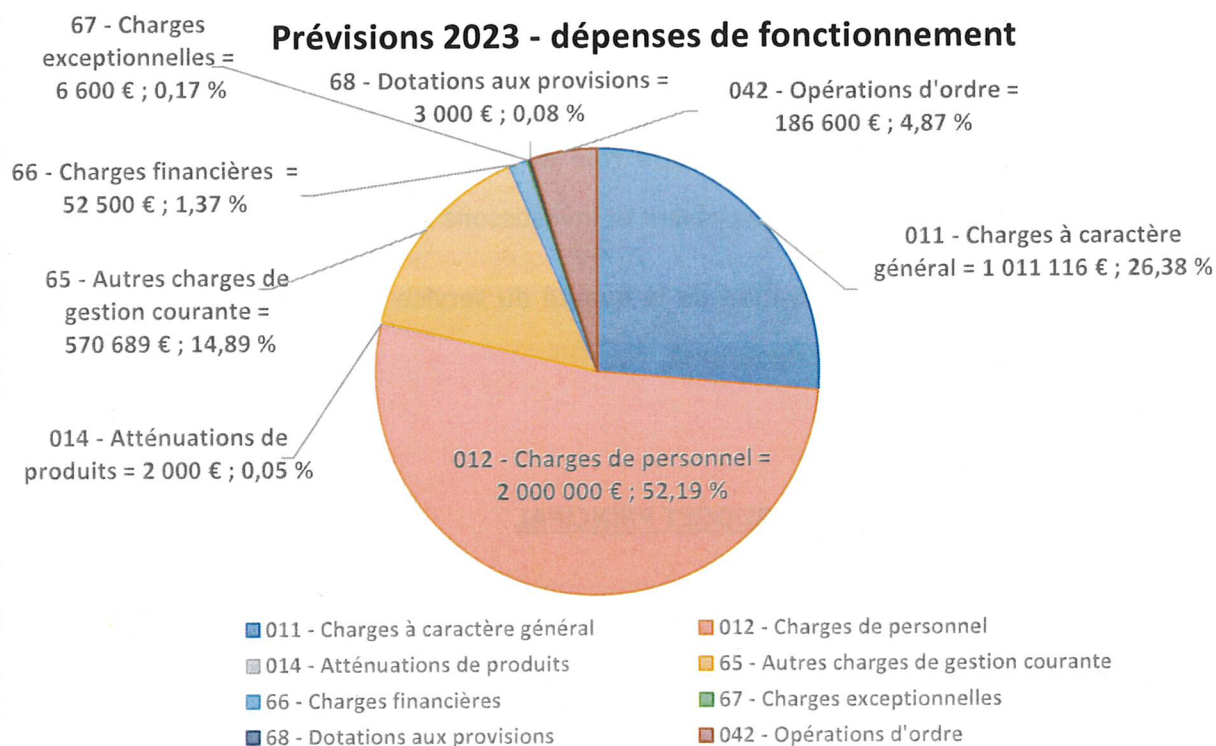
## 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

### a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 2023 sont estimées à 3 832 505 €uros et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
011 – Charges à caractère général	901 176,00 €	1 011 116,00 €
012 – Charges de personnel	1 900 000,00 €	2 000 000,00 €
014 – Atténuation de produits	2 000,00 €	2 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	556 708,00 €	570 689,00 €
66 – Charges financières	56 000,00 €	52 500,00 €
67 – Charges exceptionnelles	11 500,00 €	6 600,00 €
68 – Dotations aux provisions	0,00 €	3 000,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 900,00 €	186 600,00 €
022 – Dépenses imprévues	20 000,00 €	0,00 €
023 – Virement section investissement	82 175,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>3 702 459,00 €</b>	<b>3 832 505,00 €</b>

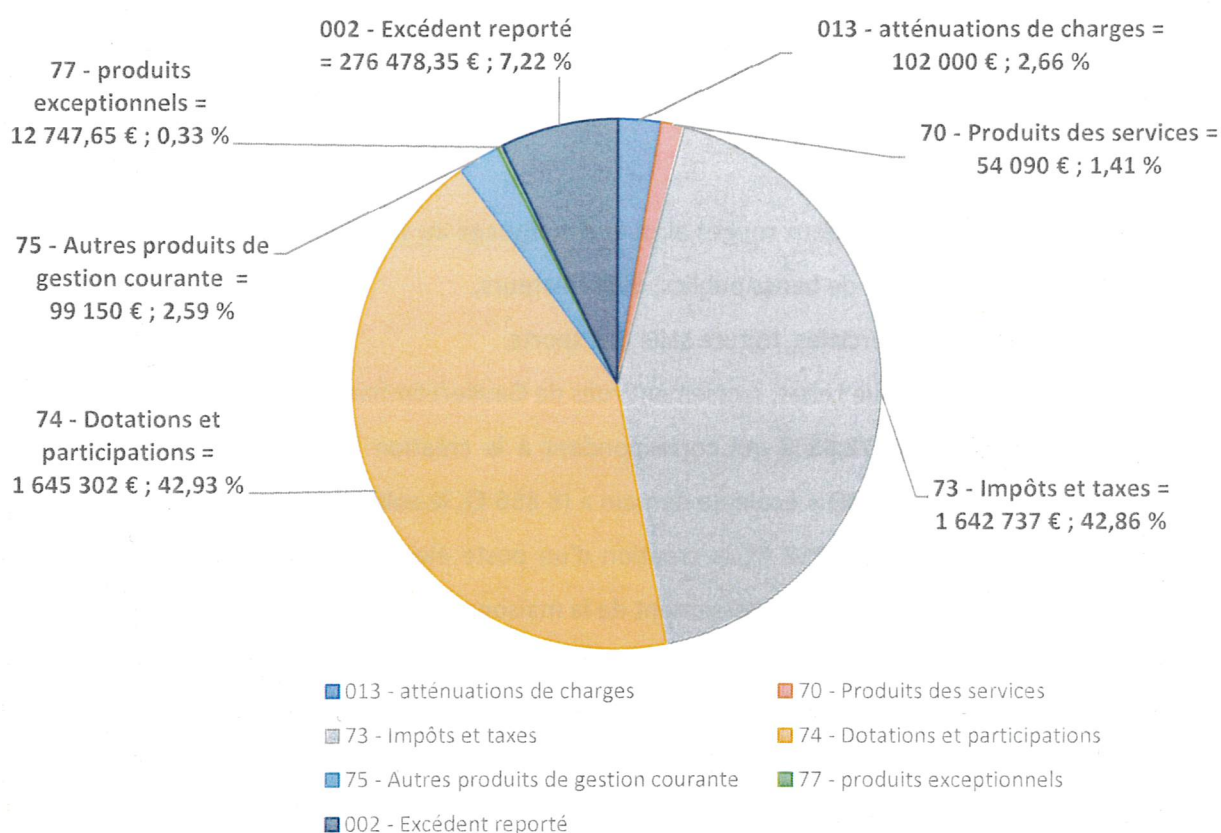


## b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2023 sont estimées à 3 832 505 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
013 – Atténuation de charges	98 000,00 €	102 000,00 €
70 – Produits des services	64 055,00 €	54 090,00 €
73 – Impôts et taxes	1 560 517,00 €	1 642 737,00 €
74 – Dotations et participations	1 527 437,00 €	1 645 302,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	118 150,00 €	99 150,00 €
76 – Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77 – Produits exceptionnels	8 800,48 €	12 747,65 €
78 – Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	325 499,52 €	276 478,35 €
<b>Total</b>	<b>3 702 459,00 €</b>	<b>3 832 505,00 €</b>

## Prévisions 2023 - recettes de fonctionnement



## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### a. Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit des acquisitions, de travaux de voirie et de travaux sur des structures soit déjà existantes soit en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 949 360 €.

CHAPITRE	BP 2023
16 – Emprunts et dettes assimilées	268 461,16 €
16878 – Marché JVS	10 086,72 €
20 – Immobilisations incorporelles	12 000,00 €
21 – immobilisations corporelles	229 639,49 €
23 – Immobilisations en cours	340 500,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €
020 – Dépenses imprévues	0,00 €
001 – Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Restes à réaliser	88 672,63 €
<b>Total</b>	<b>949 360,00 €</b>

Les principaux projets d'investissement pour 2023 sont les suivants :

- Plan de gestion du bois de Frévent et étude musée par Symcéa,
- Acquisition immeuble 20 rue d'Hesdin,
- Travaux au talus du cimetière,
- Acquisition de dos d'ânes / feux rouges ainsi que marquage au sol en voirie,
- Acquisition d'un podium, de bancs publics, défibrillateurs,
- Travaux : friches commerciales, toiture salle des sports,
- Travaux de voirie (Avenue Lebas, croisement rues de Gaulle/Lombards...)
- **Restes à réaliser : 88 672,63 €** qui correspondent à la création du site internet de la Commune (3 540 €), le solde de l'AMO « école de demain » (8 856 €), le solde de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux « graineterie » (33 312 €), la création d'un poste électrique pour la nouvelle gendarmerie (19 964,63 €) et les travaux de terrassement de la maison de santé (23 000 €).

Pour information, l'encours de la dette au 01/01/23 est de 2 721 105,25 € répartis sur 10 emprunts à taux fixe. Le taux moyen total des 10 emprunts représente 2,3 %. L'annuité de la dette s'élève à 325 183,56 € avec 57 622,40 € d'intérêts et 267 561,16 € de remboursement de capital.

Un emprunt de 2003 se termine cette année avec une annuité d'environ 37 000 €.

**b. Les recettes d'investissement**

Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 949 360 € et correspondent au fonds de compensation de FCTVA, aux produits de cessions d'immobilisation, à l'excédent d'investissement reporté, aux dotations aux amortissements.

- Recettes réelles : 41 271,46 €
- Produits de cessions : 423 000 €
- Recettes d'ordre de transfert entre sections : 186 600 €
- Excédent d'investissement reporté : 255 679,24 €
- **Restes à réaliser : 41 909,30 €** qui correspondent à la DETR 2021 pour création poste électrique pour la nouvelle gendarmerie (4 159,30 €), la DETR 2021 pour l'AMO « école de demain » (18 750 €), et la DETR 2022 pour l'AMO Cité des solidarités (19 000 €).

CHAPITRE	BP 2023
10 – FCTVA, taxes d'aménagement	41 271,46 €
1068 – Excédent de fonctionnement	0,00 €
13 – Subventions d'investissement	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	900,00 €
001 – Excédent d'investissement reporté	255 679,24 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
024 – Produits des cessions	423 000,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	186 600,00 €
Restes à réaliser	41 909,30 €
<b>Total</b>	<b>949 360,00 €</b>

**B. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU**

Le budget annexe Eau s'équilibre à 337 400 € en section d'exploitation et 112 301 € en section d'investissement.

	BP 2022	BP 2023
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>		
<b>RECETTES D'EXPLOITATION :</b>	<b>308 994,00 €</b>	<b>337 400,00 €</b>
- <i>Autres produits gestion courante</i>	46 000,98 €	39 543,43 €
- <i>Excédent antérieur reporté</i>	262 993,02 €	297 856,57 €
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION :</b>	<b>308 994,00 €</b>	<b>337 400,00 €</b>
- <i>Entretiens et réparations réseaux</i>	84 999,61 €	85 000,33 €
- <i>Services extérieurs – études et recherches</i>	10 000,00 €	10 000,00 €
- <i>Annonces et insertions</i>	1 000,00 €	5 000,00 €
- <i>Autres charges exceptionnelles</i>	180 000,00 €	200 000,00 €
- <i>Dotations aux amortissements</i>	4 007,39 €	7 399,67 €
- <i>Virement à la section investissement</i>	28 987,00 €	30 000,00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>103 889,00 €</b>	<b>112 301,00 €</b>
- <i>Dotations aux amortissements</i>	4 007,39 €	7 399,67 €
- <i>Virement de la section exploitation</i>	28 987,00 €	30 000,00 €
- <i>Excédent antérieur reporté</i>	70 894,61 €	74 901,33 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>103 889,00 €</b>	<b>112 301,00 €</b>
- <i>Frais d'études</i>	11 760,00 €	15 000,00 €
- <i>Autres installations techniques</i>	26 013,00 €	20 000,00 €
- <i>Travaux en cours</i>	66 116,00 €	77 301,00 €

Il n'y a pas de restes à réaliser sur le budget annexe eau.